

FEDERAL INDICIEL JAPON OPCVM

RAPPORT ANNUEL
30/06/2021

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	7
3. Rapport de gestion	8
4. Informations réglementaires	9
5. Certification du commissaire aux comptes	21
6. Comptes de l'exercice	27

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FEDERAL INDICIEL JAPON

Code ISIN - Part P : FR0000987968

Fonds géré par FEDERAL FINANCE GESTION - Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

Objectifs et politique d'investissement

Federal Indiciel Japon est un fonds de classification « Actions internationales », éligible au PEA (Plan d'Epargne en Actions).

Son objectif est de répliquer, sur la durée de placement recommandée, la même performance que l'indice Nikkeï 225 Net Total Return, dividendes réinvestis, à la hausse comme à la baisse, en s'exposant soit directement soit synthétiquement aux valeurs japonaises, dans la limite d'un écart de suivi de 2 %, tout en respectant les règles d'éligibilité au PEA.

La stratégie d'investissement consiste à être investi, en permanence, à hauteur de 75% minimum en actions, titres et valeurs assimilées des marchés réglementées ou de gré à gré de la Communauté Européenne, afin d'être éligible au PEA.

Le fonds peut être également investi à hauteur de 25% maximum en actions et titres non éligibles au PEA et notamment directement dans des titres composant l'indice de référence. L'investissement global sera limité à 110 % de l'actif.

Afin d'exposer l'OPCVM aux risques du marché de l'indice de référence, le fonds intervient régulièrement sur des instruments dérivés ou des titres intégrant des dérivés, en vue :

- d'exposer le portefeuille aux risques liés aux actions, aux titres et valeurs mobilières assimilés de l'indicateur de référence. Cette exposition est réalisée à travers l'échange de performance des actions, titres et valeurs assimilées de la Communauté Européenne contre une performance liée soit à l'indice de référence soit à une ou plusieurs valeurs comprises dans celui-ci.

- et/ou de couvrir le portefeuille contre les risques liés aux actions, aux titres et valeurs assimilées de la Communauté Européenne.

Le fonds est exposé aux actions japonaises ainsi qu'à la devise japonaise jusqu'à 110% maximum de l'actif net.

- Indice de référence : Nikkeï 225 Net Total Return, exprimé en Euro. Cet indice évolue comme la performance dividendes réinvestis des 225 premières valeurs du Tokyo Stock Exchange.

- **Durée minimale de placement recommandée : 5 ans.**

- Fonds de capitalisation et/ou de distribution des revenus.

- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← | → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité historique annualisée de l'OPCVM sur les cinq dernières années.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'indicateur de risque de ce fonds reflète principalement le risque de marché des actions internationales sur lequel il est investi ainsi que le risque de change

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- **Impact des techniques financières liées aux produits dérivés** : l'utilisation de produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille et peut entraîner, sur de courtes périodes, des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

- **Risque de contrepartie** : risque de non respect des engagements d'un contrat par l'une des parties.

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FEDERAL INDICIEL JAPON

Code ISIN - Part GP : FR0013264231

Fonds géré par FEDERAL FINANCE GESTION - Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

Objectifs et politique d'investissement

Federal Indiciel Japon est un fonds de classification « Actions internationales », éligible au PEA (Plan d'Epargne en Actions).

Son objectif est de répliquer, sur la durée de placement recommandée, la même performance que l'indice Nikkeï 225 Net Total Return, dividendes réinvestis, à la hausse comme à la baisse, en s'exposant soit directement soit synthétiquement aux valeurs japonaises, dans la limite d'un écart de suivi de 2 %, tout en respectant les règles d'éligibilité au PEA.

La stratégie d'investissement consiste à être investi, en permanence, à hauteur de 75% minimum en actions, titres et valeurs assimilées des marchés réglementés ou de gré à gré de la Communauté Européenne, afin d'être éligible au PEA.

Le fonds peut être également investi à hauteur de 25% maximum en actions et titres non éligibles au PEA et notamment directement dans des titres composant l'indice de référence. L'investissement global sera limité à 110 % de l'actif.

Afin d'exposer l'OPCVM aux risques du marché de l'indice de référence, le fonds intervient régulièrement sur des instruments dérivés ou des titres intégrant des dérivés, en vue :

- d'exposer le portefeuille aux risques liés aux actions, aux titres et valeurs mobilières assimilés de l'indice de référence. Cette exposition est réalisée à travers l'échange de performance des actions, titres et valeurs assimilées de la Communauté Européenne contre une performance liée soit à l'indice de référence soit à une ou plusieurs valeurs comprises dans celui-ci.

- et/ou de couvrir le portefeuille contre les risques liés aux actions, aux titres et valeurs assimilées de la Communauté Européenne.

Le fonds est exposé aux actions japonaises ainsi qu'à la devise japonaise jusqu'à 110 % maximum de l'actif net.

- **Indice de référence** : Nikkeï 225 Net Total Return, exprimé en Euro. Cet indice évolue comme la performance dividendes réinvestis des 225 premières valeurs du Tokyo Stock Exchange.

- **Durée minimale de placement recommandée** : 5 ans.

- Fonds de capitalisation et/ou de distribution des revenus.

- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

La souscription de la part GP est réservée aux sociétés de gestion et aux prestataires de services d'investissement qui fournissent à leurs clients un service de gestion sous mandat et/ou de conseils en investissements financiers indépendants et/ou de RTO sans valeur ajoutée et/ou des investissements pour le compte des OPC qu'elles gèrent.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité historique annualisée de l'OPCVM sur les cinq dernières années.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'indicateur de risque de ce fonds reflète principalement le risque de marché des actions internationales sur lequel il est investi, ainsi que le risque de change.

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- **Impact des techniques financières liées aux produits dérivés** : l'utilisation de produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille et peut entraîner, sur de courtes périodes, des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

- **Risque de contrepartie** : risque de non respect des engagements d'un contrat par l'une des parties.

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FEDERAL INDICIEL JAPON

Code ISIN - Part H : FR0013264249

Fonds géré par FEDERAL FINANCE GESTION - Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

Objectifs et politique d'investissement

Federal Indiciel Japon est un fonds de classification « Actions internationales », éligible au PEA (Plan d'Épargne en Actions).

Son objectif est de répliquer, sur la durée de placement recommandée, la même performance que l'indice Nikkei 225 Net Total Return, dividendes réinvestis, à la hausse comme à la baisse, en s'exposant soit directement soit synthétiquement aux valeurs japonaises, dans la limite d'un écart de suivi de 2 %, tout en respectant les règles d'éligibilité au PEA.

La stratégie d'investissement consiste à être investi, en permanence, à hauteur de 75% minimum en actions, titres et valeurs assimilées des marchés réglementés ou de gré à gré de la Communauté Européenne, afin d'être éligible au PEA.

Le fonds peut être également investi à hauteur de 25% maximum en actions et titres non éligibles au PEA et notamment directement dans des titres composant l'indice de référence. L'investissement global sera limité à 110 % de l'actif.

Afin d'exposer l'OPCVM aux risques du marché de l'indice de référence, le fonds intervient régulièrement sur des instruments dérivés ou des titres intégrant des dérivés, en vue :

- d'exposer le portefeuille aux risques liés aux actions, aux titres et valeurs mobilières assimilés de l'indice de référence. Cette exposition est réalisée à travers l'échange de performance des actions, titres et valeurs assimilées de la Communauté Européenne contre une performance liée soit à l'indice de référence soit à une ou plusieurs valeurs comprises dans celui-ci.

- et/ou de couvrir le portefeuille contre les risques liés aux actions, aux titres et valeurs assimilées de la Communauté Européenne.

Le fonds est exposé uniquement à l'indice de référence, la part H étant couverte contre le risque de change.

- **Indice de référence** : Nikkei 225 Net Total Return, exprimé en Euro. Cet indice évolue comme la performance dividendes réinvestis des 225 premières valeurs du Tokyo Stock Exchange.

- **Durée minimale de placement recommandée** : 5 ans.

- Fonds de capitalisation et/ou de distribution des revenus.

- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

La souscription de la part H est destinée à tous souscripteurs et plus particulièrement les personnes physique. La part H pourra aussi servir de support à des contrats d'assurance vie libellés en unités de comptes.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← | → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité historique annualisée de l'OPCVM sur les cinq dernières années.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'indicateur de risque de ce fonds reflète principalement le risque de marché des actions internationales sur lequel il est investi.

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- **Impact des techniques financières liées aux produits dérivés** : l'utilisation de produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille et peut entraîner, sur de courtes périodes, des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

- **Risque de contrepartie** : risque de non respect des engagements d'un contrat par l'une des parties.

Frais

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FEDERAL INDICIEL JAPON

Code ISIN - Part I : FR0010218271

Fonds géré par FEDERAL FINANCE GESTION - Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

Objectifs et politique d'investissement

Federal Indiciel Japon est un fonds de classification « Actions internationales », éligible au PEA (Plan d'Épargne en Actions).

Son objectif est de répliquer, sur la durée de placement recommandée, la même performance que l'indice Nikkei 225 Net Total Return, dividendes réinvestis, à la hausse comme à la baisse, en s'exposant soit directement soit synthétiquement aux valeurs japonaises, dans la limite d'un écart de suivi de 2 %, tout en respectant les règles d'éligibilité au PEA.

La stratégie d'investissement consiste à être investi, en permanence, à hauteur de 75% minimum en actions, titres et valeurs assimilées des marchés réglementées ou de gré à gré de la Communauté Européenne, afin d'être éligible au PEA.

Le fonds peut être également investi à hauteur de 25% maximum en actions et titres non éligibles au PEA et notamment directement dans des titres composant l'indice de référence. L'investissement global sera limité à 110 % de l'actif.

Afin d'exposer l'OPCVM aux risques du marché de l'indice de référence, le fonds intervient régulièrement sur des instruments dérivés ou des titres intégrant des dérivés, en vue :

- d'exposer le portefeuille aux risques liés aux actions, aux titres et valeurs mobilières assimilés de l'indice de référence. Cette exposition est réalisée à travers l'échange de performance des actions, titres et valeurs assimilées de la Communauté Européenne contre une performance liée soit à l'indice de référence soit à une ou plusieurs valeurs comprises dans celui-ci.
- et/ou de couvrir le portefeuille contre les risques liés aux actions, aux titres et valeurs assimilées de la Communauté Européenne.

Le fonds est exposé aux actions japonaises ainsi qu'à la devise japonaise jusqu'à 110 % maximum de l'actif net.

- **Indice de référence** : Nikkei 225 Net Total Return, exprimé en Euro. Cet indice évolue comme la performance dividendes réinvestis des 225 premières valeurs du Tokyo Stock Exchange.

- **Durée minimale de placement recommandée** : 5 ans.

- Fonds de capitalisation et/ou de distribution des revenus.

- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité historique annualisée de l'OPCVM sur les cinq dernières années.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'indicateur de risque de ce fonds reflète principalement le risque de marché des actions internationales sur lequel il est investi ainsi que le risque de change.

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- **Impact des techniques financières liées aux produits dérivés** : l'utilisation de produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille et peut entraîner, sur de courtes périodes, des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

- **Risque de contrepartie** : risque de non respect des engagements d'un contrat par l'une des parties.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Rien à signaler.

3. RAPPORT DE GESTION

Politique d'investissement :

La politique d'investissement du Fcp a consisté à répliquer la performance du « Nikkei 225 net total return » par l'intermédiaire d'un contrat d'échange de performances. L'actif a été investi principalement en actions européennes éligibles au PEA.

Performance du fonds

Sur l'exercice, la performance du fonds « Federal Indiciel JAPON » est +20,22% pour la part GP, +20,22% pour la part I, +19,86% pour la part P et celle du benchmark est de +20,47%.

Sur la partie Hedgée, la performance de la part H est de 30,26% et celle du benchmark est de + 30,83%.

Les autres éléments chiffrés sont mentionnés dans les rubriques :

COMPLEMENTS D'INFORMATION\17. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques des 5 derniers exercices.

Conformément au prospectus, les performances sont calculées sur la base de la dernière valeur liquidative officielle du mois d'arrêté. La performance du Fonds est présentée après déduction des frais de fonctionnement et de gestion.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
FEDERAL SUPPORT MONETAIR SI	33 632 349,11	37 360 623,75
SAP SE	11 173 609,06	6 439 088,02
ROYAL PHILIPS	8 822 539,51	6 186 606,83
STMICROELECTRONICS NV	7 022 110,20	6 777 619,95
SIEMENS AG-REG	6 631 967,16	5 457 209,70
BASF SE	7 201 282,54	4 771 203,42
DEUTSCHE BOERSE AG	5 516 508,00	5 610 948,45
ALLIANZ SE-REG	6 399 510,00	4 156 781,59
OSRAM LICHT AG	5 184 210,50	5 199 136,25
AIRBUS SE	1 508 000,84	8 542 575,16

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 207 403 295,57

- o Change à terme : 265 752,73
- o Future :
- o Options :
- o Swap : 207 137 542,84

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	BNP PARIBAS FRANCE J.P.MORGAN AG FRANCFORT SOCIETE GENERALE SA

(*) Sauf les dérivés listés.

c) **Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie**

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <p style="text-align: right;">Total</p>	
<p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: right;">Total</p>	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) **Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace**

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (*) . Autres revenus <p style="text-align: right;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: right;">Total des frais</p>	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

REGLEMENTATION SFTR EN EUR

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

a) Titres et matières premières prêtés

Montant				
% de l'Actif Net*				

*% hors trésorerie et équivalent de trésorerie

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant					207 137 542,84
% de l'Actif Net					195,55%

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

--	--	--	--	--	--

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

SOCIETE GENERALE SA FRANCE					105 137 542,84
BNP PARIBAS FRANCE FRANCE					58 000 000,00
J.P.MORGAN AG FRANCFORT ALLEMAGNE					44 000 000,00

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions					
- Obligations					
- OPC					
- TCN					
- Cash					210 000,00
Rating					
Monnaie de la garantie					
Euro					210 000,00

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties			X	
Contrepartie centrale				
Bilatéraux	X		X	

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour				
1 jour à 1 semaine				
1 semaine à 1 mois				
1 à 3 mois				
3 mois à 1 an				
Plus d'1 an				
Ouvertes				

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour				
1 jour à 1 semaine				
1 semaine à 1 mois				
1 à 3 mois				
3 mois à 1 an				105 137 542,84
Plus d'1 an				58 000 000,00
Ouvertes				44 000 000,00

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)				
Montant utilisé (%)				
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros				

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

CACEIS Bank				
Titres				
Cash				210 000,00

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres					
Cash					

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC					
- Gestionnaire					
- Tiers					
Coûts					
- OPC					
- Gestionnaire					
- Tiers					

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

N/A - Garantie en cash uniquement.

i) Données sur la réutilisation des garanties

Les garanties reçues en espèces pourront être réinvesties par l'OPC dans des opérations de prise en pension ou des titres règlementairement éligibles à l'actif, notamment des titres de capital, des produits de taux, des titres de créance ou des parts d'OPC.

Les garanties reçues en titres pourront être conservées, vendues ou remises en garantie. » Le montant maximal de réutilisation est de 100% des espèces et titres reçus.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

N/A - Garantie en cash uniquement.

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

N/A – Pas d'opération d'acquisitions et de cessions temporaires de titres.

- **PROCESSUS DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES**

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la politique de meilleure exécution permet d'obtenir la meilleure prestation pour le client (intégrant le coût total et la qualité du service rendu).

Pour tous les instruments négociés sur le marché le nécessitant, Fédéral Finance Gestion intervient au travers d'intermédiaires. Sa politique d'exécution consiste donc en un processus de sélection de ces derniers. Ce processus repose sur des critères d'appréciation de la prestation tant au niveau qualitatif que quantitatif.

L'analyse permet d'établir une notation interne de l'intermédiaire, basée sur une approche multicritères. Elle s'applique à toutes les classes d'instruments concernées et fait l'objet d'une mise à jour périodique.

Lorsque le processus de sélection est achevé et qu'il met en évidence un niveau de qualité de l'intermédiaire conforme aux exigences, l'autorisation finale de référencement de ce dernier est délivrée par un comité de validation constitué de dirigeants et d'experts.

- **CONTROLE DE LA POLITIQUE D'EXECUTION**

Au minimum une fois par an, et sauf évènement majeur le nécessitant, Fédéral Finance Gestion procède formellement à une actualisation complète de la notation de tous les intermédiaires, ce travail pouvant donner lieu à des décisions d'exclusion ou d'intégration dans les listes d'intermédiaires autorisés.

- **CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)**

Ce fonds ne prend pas simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux, et de qualité de gouvernance.

- **POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE**

Le souscripteur est invité à se reporter au site www.federal-finance.fr où figure la politique d'exercice des droits de vote ainsi que le dernier rapport annuel qui lui est consacré.

- **RISQUE GLOBAL**

L'OPCVM utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPCVM sur les contrats financiers.

- **OPC INDICIELS**

FEDERAL INDICIEL JAPON : L'objectif est de répliquer, sur la durée de placement recommandée, la même performance que l'indice Nikkeï 225 Net Total Return, dividendes réinvestis, à la hausse comme à la baisse, en s'exposant soit directement soit synthétiquement aux valeurs japonaises, dans la limite d'un écart de suivi de 2%, tout en respectant les règles d'éligibilité au PEA.

Tracking-Error ex-post au 30 juin 2021 : 0,0514%.

- **PEA**

En application des dispositions de l'Article 9I quater L du Code Général des Impôts, le FCP est investi de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du I° du I de l'article L. 221-3I du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 96,29%.

• POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION

I *Gouvernance de la politique de rémunération*

La Direction des Ressources Humaines du Groupe (DRH Groupe) est en charge de la coordination, entre les entités du Groupe, des réflexions et bonnes pratiques en matière de politique de rémunération.

La politique de rémunération du Groupe est encadrée par un budget annuel dont le suivi est centralisé à la DRH Groupe.

Cette politique, dont le cadre général est fixé par la DRH Groupe, fait l'objet d'adaptation par les filiales du Groupe pour tenir compte de leurs contraintes particulières d'activité, économiques, concurrentielles ou réglementaires.

La Direction des Risques et la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent sont impliquées dans le processus de fixation et de revue des rémunérations variables des cadres de direction et cadres dirigeants du Groupe. Ces fonctions de contrôle apprécient la gestion des risques et de la conformité.

Annuellement, le Conseil d'administration revoit et adopte les principes généraux de la politique de rémunération en s'appuyant sur un comité spécialisé, le Comité des rémunérations.

Le Comité exécutif du Groupe, quant à lui, valide le cadrage de la négociation annuelle obligatoire portant sur la rémunération, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée.

C'est ensuite au niveau de chaque entité, et en fonction de la convention collective applicable que des mesures salariales sont, soit proposées à la négociation, soit présentées aux instances du personnel élues, pour accord ou mise en œuvre unilatérale.

Dans ce cadre, le Comité des rémunérations du Groupe a pour mission, notamment, de s'assurer de la cohérence générale de la politique de rémunération et des dispositifs, mesures et pratiques qui s'y déploient.

1.1 Organisation du Crédit Mutuel Arkéa en matière sociale

Le Groupe est constitué du Crédit Mutuel Arkéa et de filiales formant une Unité Economique et Sociale, l'UES Arkade, et de filiales hors de l'UES Arkade.

L'UES Arkade regroupe les sociétés suivantes :

- Crédit Mutuel Arkéa ;
- Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne ;
- Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest ;
- Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Sud-Ouest ;
- Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels ;
- Arkéa Crédit Bail ;
- Arkéa Capital Gestion ;
- Caisse de Bretagne de Crédit Mutuel Agricole ;
- Federal Finance, et ;
- Federal Finance Gestion.

Le statut social de ces entités s'organise principalement autour d'un tronc commun constitué de leur propre convention collective « Arkade » et d'accords d'entreprise.

Federal Finance Gestion est une société de gestion, filiale du Groupe Crédit Mutuel Arkéa. Elle est rattachée à la convention collective de l'UES Arkade et est soumise à la politique de rémunération qui est définie par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Par ailleurs, une filiale du Groupe, hors UES, créée le 1^{er} juin 2011, Arkéa Société des Cadres de Direction (ASCD), est employeur des cadres supérieurs du Groupe et porte leur statut social. Les salariés d'ASCD, sont mis à disposition des différentes entités utilisatrices du Groupe Crédit Mutuel Arkéa, et notamment de FFG.

La politique de rémunération de Federal Finance Gestion expose donc principalement la politique de rémunération du Groupe Crédit Mutuel Arkéa et les spécificités liées au statut du personnel identifié.

1.2 Le Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations du Groupe Crédit Mutuel Arkéa, dans le cadre de la surveillance exercée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution sur une base consolidée, exerce à son niveau les fonctions dévolues à toutes les entités du Groupe assujetties en matière d'examen de leur politique de rémunération.

1.2.1 Date de constitution et composition du Comité des rémunérations

Un Comité des nominations et des rémunérations a été créé en septembre 2008 puis, le 25 août 2014, il a été décidé de le dissocier en deux comités : un Comité des nominations d'une part et, un Comité des rémunérations d'autre part. Le fonctionnement de ce dernier est régi par une charte qui a été mise à jour puis validée par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa en février 2018.

Le Comité des rémunérations du Groupe Crédit Mutuel Arkéa est composé d'un président et de 2 à 3 membres, membres du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa. L'un des membres du Comité est un administrateur représentant les salariés et ayant voix délibérative au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa.

Le président et les membres du Comité des rémunérations sont nommés par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa pour la durée de leur mandat d'administrateur.

1.2.2 Missions du Comité des rémunérations

Dans le cadre de sa mission, le Comité des rémunérations du Groupe Crédit Mutuel Arkéa :

- a/ S'assure de la cohérence générale de la politique de rémunération appliquée dans le Groupe, à la fois sur le plan des principes, des budgets et des allocations individuelles mis en œuvre par les lignes-métiers et entités au sein du Groupe et émet un avis.
- b/ Procède à l'examen annuel des rémunérations, indemnités et avantages de toute nature accordés :
 - Aux mandataires sociaux et principaux dirigeants du Crédit Mutuel Arkéa, et aux dirigeants effectifs des filiales régulées ;
 - Au responsable de la fonction de gestion des risques mentionné à l'article L 511-64 du Code monétaire et financier et au responsable de la conformité.
- c/ Procède à l'examen annuel de la politique de rémunération des salariés dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque du Crédit Mutuel Arkéa ou d'une filiale.
- d/ Procède à l'examen annuel de la politique de rémunération des salariés dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque des sociétés de gestion et/ou des OPC soumis aux Directives AIFM et OPCVM V (personnel identifié).
- e/ Procède périodiquement à l'examen du montant des indemnités allouées aux administrateurs, membres de conseils de surveillance du Crédit Mutuel Arkéa et/ou de ses filiales.

Pour l'exercice de l'ensemble de ses missions le Comité des rémunérations dispose des moyens nécessaires et peut recourir à des conseils externes.

Le Comité des rémunérations rend compte régulièrement de ses travaux au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa et aux organes délibérants des filiales régulées du Groupe qui sont destinataires des informations les concernant contenues dans l'examen annuel de la politique de rémunération.

II. Politique de rémunération de Federal Finance Gestion

La politique de rémunération du Groupe vise à faire de la rémunération un levier efficace d'attraction, de fidélisation et de motivation des collaborateurs, contribuant à la performance sur le long terme de l'entreprise et de ses collaborateurs, tout en s'assurant de la conformité aux réglementations en vigueur dans le secteur financier.

Pour ses dirigeants, elle vise en outre à reconnaître la définition et la mise en œuvre de la stratégie du Groupe, validée par son Conseil d'administration, dans l'intérêt commun de ses clients et de ses collaborateurs.

Federal Finance Gestion, société de gestion filiale à 100% du groupe Crédit Mutuel Arkéa (le Groupe) emploie des salariés assurant la gestion financière, la stratégie, les activités d'analyse et la gestion des risques. Federal Finance Gestion est soumise notamment à la Directive AIFM et à la Directive OPCVM V.

Par ailleurs, le Crédit Mutuel Arkéa est en cours d'élaboration d'une démarche qui vise une intégration cohérente et graduelle des risques en matière de durabilité au sein de sa politique de rémunération. Les pistes qui seront retenues dans ce cadre permettront, en conformité avec les législations sectorielles relatives aux politiques de rémunération auxquelles sont soumis le Crédit Mutuel Arkéa et ses entités, la prise en compte des risques en matière de durabilité au sein des processus adéquats.

Federal Finance Gestion fait partie de l'Unité Economique et Sociale dite « Arkade » (ou UES Arkade). Ses salariés sont couverts par la convention collective et les accords d'entreprise en vigueur au sein de l'UES Arkade.

Par ailleurs, Arkéa Société des Cadres de Direction (Arkéa SCD ou ASCD) également filiale à 100% du groupe Crédit Mutuel Arkéa met à disposition de Federal Finance Gestion des salariés ayant le statut de cadres de direction ou cadres dirigeants.

II.1 Principes généraux de la politique de rémunération

La politique de rémunération définit les principes généraux de constitution, de fixation et de révision des salaires. Elle vise à attirer, motiver et fidéliser les salariés tout en respectant la stratégie de l'entreprise et les réglementations en vigueur dans son secteur d'activité.

Pour être motivante et reconnaissante, la politique de rémunération est axée sur l'appréciation de performances individuelles et/ou collectives. Elle s'appuie sur une rémunération monétaire et des avantages sociaux. Elle est déclinée en tenant compte du contexte économique, social et concurrentiel du secteur d'activité sur lequel Federal Finance Gestion intervient.

La politique de rémunération de Federal Finance Gestion s'inscrit dans la politique de ressources humaines globale du Groupe Crédit Mutuel Arkéa visant à favoriser la compétitivité de l'entreprise, à développer les compétences et à créer un climat social serein sans porter atteinte à l'intérêt des porteurs et des clients en gestion sous mandat.

Les indicateurs de rémunération variable mis en place au sein de Federal Finance Gestion sont établis dans le respect de la politique d'appétence au risque du Groupe qui cherche à situer le risque à un niveau compatible avec ses objectifs de développement tout en s'assurant de pouvoir toujours le maîtriser par son savoir-faire. Les niveaux de risque et de maîtrise de ce risque sont des critères faisant l'objet d'une très grande attention et se révélant particulièrement sélectifs dans l'orientation du développement.

II.2 Politique de rémunération au sein de l'UES Arkade

L'ensemble des salariés de l'UES Arkade bénéficie du même système de rémunération fixe (directe plus périphériques). La rémunération directe est établie en fonction de l'emploi occupé et des compétences requises pour l'exercer et évolue, collectivement, dans le cadre de la Négociation Annuelle négociation annuelle sur la rémunération, le temps de travail, et le partage de la valeur ajoutée.

Se trouve défini, conventionnellement, un répertoire des emplois détaillé qui précise pour chaque emploi les savoir, savoir-faire et savoir-être attendus des salariés. L'ensemble des emplois a été pesé (méthode HAY) permettant leur classement par niveau et d'y associer une rémunération plancher. Le processus annuel de promotion et d'entretien annuel d'appréciation permet d'apprécier l'évolution de compétences. Dans ce cadre, le collaborateur peut bénéficier d'une augmentation individuelle au choix, voire d'un changement d'emploi vers un niveau supérieur.

Pour ceux qui ne sont pas concernés par l'attribution de promotions, le contrat social de l'entreprise prévoit qu'une augmentation minimum leur soit attribuée au bout de quatre ans pour les employés et cinq ans pour les premiers niveaux de cadres.

Par ailleurs, des primes discrétionnaires peuvent être attribuées aux collaborateurs qui réalisent une mission particulière et/ou au regard de leur implication.

Les collaborateurs bénéficient également d'un accord de participation et d'un contrat d'intéressement.

Un dispositif de « bonification Groupe » a été mis en œuvre. Ce dispositif, glissant sur trois ans, prévoit pour chaque collaborateur du Groupe, sous condition d'atteinte de critères de déclenchement et d'indicateurs de performance fixés annuellement et identiques à ceux fixés aux membres du Comité de Coordination Générale, le versement d'un complément de rémunération sous la forme d'un supplément d'intéressement ou de participation. Ce dispositif a permis le versement en 2020 de 1.693 euros bruts, pour un collaborateur exerçant à temps complet.

Outre ces dispositions générales, de manière spécifique à Federal Finance Gestion et afin d'améliorer la performance et la qualité de gestion des fonds gérés par Federal Finance Gestion, les gérants des tables Gestion Pilotée / Multigestion et Mandats bénéficient depuis 2016, d'un mécanisme de rémunération variable. Celui-ci est plafonné au montant le plus faible entre 12000€ et 20% de la rémunération annuelle brute de chaque collaborateur.

Federal Finance Gestion veille à ce que l'évaluation des performances sur laquelle repose le versement des primes prenne en compte des critères quantitatifs et qualitatifs. Par ailleurs, pour la partie s'appuyant sur des performances quantitatives et notamment financières, Federal Finance Gestion veille à ce que le montant total de la prime soit établi en combinant l'évaluation des contributions individuelles avec les résultats d'ensemble de la société ou de l'unité opérationnelle concernée.

La composante fixe de la rémunération est considérée suffisante pour permettre, le cas échéant, de ne verser aucune prime.

II.3 Politique de rémunération de la société ASCD dont les collaborateurs font l'objet d'une mise à disposition au bénéfice de Federal Finance Gestion.

Elle est définie en tenant compte du cadre général proposé par la Direction des Ressources Humaines Groupe.

Les cadres de direction et les cadres dirigeants salariés de la société ASCD bénéficient d'un salaire fixe et d'un dispositif de rémunération variable dont les modalités de calcul et de versement différé sont définies annuellement sur proposition du Comité des rémunérations.

Complémentaire de la rémunération fixe, la rémunération variable rémunère les réalisations quantitatives et/ou qualitatives mesurées à partir des performances constatées et des évaluations individuelles au regard des objectifs fixés. Elle est conditionnée avant toute chose par l'atteinte des objectifs mesurant la performance Groupe. Elle ne constitue pas un droit et est fixée chaque année dans le respect de la politique de rémunération de l'année considérée et des principes de gouvernance en vigueur.

La prime de rémunération variable est définie en se basant sur la réalisation des objectifs Groupe et individuels.

Ainsi la mise en œuvre du dispositif demeure soumise à l'atteinte des indicateurs Groupe communs à tous les collaborateurs et portant sur le résultat d'exploitation, le coefficient d'exploitation, le coefficient d'engagement. Ces indicateurs de déclenchement intègrent dans leur détermination le coût du risque, l'évolution des provisions pour risques et charges et l'engagement du capital nécessaire eu égard aux risques encourus. Ces modalités suspensives du versement de la rémunération variable permettent ainsi d'assurer la prise en compte de l'ensemble des risques dans la détermination de l'assiette de rémunération.

Le cadre général de fixation des indicateurs individuels est défini par la Direction générale du Groupe par diffusion de notes techniques. Un groupe de travail pluridisciplinaire faisant intervenir les fonctions risques, conformité, finances et ressources humaines procède, quant à lui, à la revue des indicateurs pour s'assurer de leur cohérence et du respect des normes internes. Chaque Directeur de Pôle le décline ensuite par activité et par collaborateur lors d'un entretien annuel. Les indicateurs doivent être clairement identifiés et mesurables, même lorsqu'ils sont qualitatifs.

Les contributions de la part Groupe et de la part individuelle dans le calcul de la prime de rémunération varient selon l'entité et de la fonction du collaborateur concerné.

Le taux de rémunération variable appliqué au montant de rémunération fixe, servant au calcul de la prime, est déterminé par le responsable hiérarchique suite aux appréciations des réalisations effectives des collaborateurs. Son niveau fait l'objet d'une grille, déterminant un pourcentage cible et un pourcentage plafond.

Le versement de la rémunération variable est annuel.

II.4 Politique de rémunération du personnel identifié : salariés qui gèrent des OPCVM, des FIA relevant des paragraphes 1, 2, 3, 5 et 6 de la sous-section 2, des sous-sections 3, 4 et 5 de la section 2 du chapitre IV du titre Ier du livre II du code monétaire et financier

Federal Finance Gestion a recensé le personnel identifié au sens des Directives AIFM et OPCVM V, lequel est constitué :

- du Président et des membres du Directoire,
- des gérants financiers,
- des responsables des fonctions support,
- des contrôleurs des risques,
- du RCCI,
- des contrôleurs internes.

soit (39) personnes au 31 décembre 2020, dont (4) faisant l'objet d'une mise à disposition partielle.

Eu égard au personnel identifié, qu'il s'agisse des collaborateurs qu'elle emploie directement ou qui sont mis à sa disposition, Federal Finance Gestion s'assure de la mise en place d'une politique de rémunération qui n'encourage pas une prise de risque incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des OPC et qui est conforme aux objectifs des OPC et à l'intérêt des porteurs.

Le principe de proportionnalité

Federal Finance Gestion est en mesure de remplir les conditions pour bénéficier du principe de proportionnalité posé par la Directive AIFM et la Directive OPCVM V.

Le principe de proportionnalité autorise, pour l'ensemble de ses collaborateurs, à s'affranchir des contraintes relatives au processus de paiement de la rémunération variable (paiement d'une partie de la rémunération variable sous forme d'instruments, « conservation » de la rémunération variable telle que définie par l'ESMA, « report » d'une partie de la rémunération variable) et de l'obligation de créer un comité de rémunérations.

Si, compte tenu d'évolutions ultérieures, les primes du personnel identifié devaient s'accroître significativement pour représenter plus de 30 % de la rémunération fixe et plus de 100 000 euros par an, Federal Finance Gestion prendrait, en concertation avec le groupe, les mesures nécessaires pour se conformer aux exigences posées par les Directives AIFM et OPCVM V.

Federal Finance Gestion s'assure également que le personnel identifié ne met pas en œuvre des stratégies permettant de contourner les exigences des Directives.

III. Transparence et contrôle de la politique de rémunération

La politique de rémunération de Federal Finance Gestion est globalement sécuritaire et prévue par les textes internes de l'entreprise. Elle est encadrée par un budget annuel dont le suivi est centralisé à la Direction des ressources humaines. Les enveloppes annuelles sont présentées aux instances du personnel ; leur utilisation est publiée dans les rapports sociaux de l'entreprise. Ces derniers reprennent le détail des enveloppes utilisées : enveloppes de promotions, enveloppes de primes, variation globale de la masse salariale.

Il est rappelé que les salaires font l'objet d'un examen annuel en commission de négociation dans le cadre de la négociation annuelle sur les rémunérations (NAR) qui porte notamment sur les salaires effectifs et l'épargne salariale.

Le Comité de rémunération du Crédit Mutuel Arkéa procède à l'examen de la politique de rémunération de Federal Finance Gestion.

Federal Finance Gestion s'assure que la politique de rémunération est appliquée conformément aux principes qui ont été arrêtés. Dans cette perspective et bien que le principe de proportionnalité dispense de mettre en place un comité de rémunération, pour l'ensemble des rémunérations (FFG et ASCD), la fonction de surveillance prévue par les

Directives a été dévolue au Conseil de surveillance de FFG qui l'a déléguée de manière opérationnelle au Comité des rémunérations du groupe Crédit Mutuel Arkéa instauré conformément à la Directive 2010/76/UE du Parlement Européen et du Conseil du 24 novembre 2010, lors d'une résolution du 10 décembre 2014.

La politique de rémunération est présentée au conseil de surveillance de Federal Finance Gestion.

IV. **Eléments Chiffrés pour 2020**

PRENEURS DE RISQUE - FEDERAL FINANCE GESTION SYNTHESE DES REMUNERATIONS VERSEES EN 2020

Nombre de salariés	rémunérations fixes ⁽¹⁾	rémunérations variables (2)	TOTAL
39	2 178 815	648 369	2 827 184

(1) rémunération fixe + indemnités mensuelles fixes + avantages en nature

(2) rémunération variable + primes exceptionnelles + intéressement participation abondement bonification

Périmètre : rémunérations supportées en 2020 par FFG (salariés CDI)

• **AUTRES INFORMATIONS**

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

FEDERAL FINANCE GESTION
| Allée Louis Lichou
29 480 LE RELECQ-KERHUON

Pour toutes questions relatives à l'OPC, vous pouvez contacter la Société de gestion par téléphone au n° 09 69 32 88 32.



61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

FCP FEDERAL INDICIEL JAPON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2021

FCP FEDERAL INDICIEL JAPON

1, allée Louis Lichou
29480 Le Relecq-Kerhuon

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2021

Aux porteurs de parts du FCP FEDERAL INDICIEL JAPON,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) FEDERAL INDICIEL JAPON relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des OPC et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte évolutif qu'en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les dérivés complexes sont valorisés selon les méthodes décrites dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons pris connaissance de la procédure de valorisation indépendante, existante au sein de la société de gestion, et nous avons vérifié la correcte application de cette procédure.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une

anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, le 27 octobre 2021



Gilles DUNAND-ROUX

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/06/2021 en EUR

ACTIF

	30/06/2021	30/06/2020
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	105 444 925,67	77 267 954,15
Actions et valeurs assimilées	103 716 560,15	69 091 533,73
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	103 716 560,15	69 091 533,73
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	1 050 452,00	4 785 377,92
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 050 452,00	4 785 377,92
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	677 913,52	3 391 042,50
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations	677 913,52	3 391 042,50
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	1 597 821,43	996 252,74
Opérations de change à terme de devises	265 752,73	66 252,74
Autres	1 332 068,70	930 000,00
COMPTES FINANCIERS	1 453 923,58	216 509,47
Liquidités	1 453 923,58	216 509,47
TOTAL DE L'ACTIF	108 496 670,68	78 480 716,36

PASSIF

	30/06/2021	30/06/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	98 544 492,39	71 831 907,47
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	6 286 691,29	1 815 379,00
Résultat de l'exercice (a,b)	1 092 160,47	-706 623,02
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	105 923 344,15	72 940 663,45
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	1 767 696,00	1 316 758,07
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	1 767 696,00	1 316 758,07
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations	1 767 696,00	1 316 758,07
DETTES	805 473,07	4 223 150,34
Opérations de change à terme de devises	267 556,99	65 844,21
Autres	537 916,08	4 157 306,13
COMPTES FINANCIERS	157,46	144,50
Concours bancaires courants	157,46	144,50
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	108 496 670,68	78 480 716,36

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/06/2021 en EUR

	30/06/2021	30/06/2020
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de performance		
BNPP 31/07/20 PANIER		72 500 000,00
BNPP 31/07/23 PANIER	58 000 000,00	
JPM 02/08/27 PANIER	44 000 000,00	
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de performance		
SG 30/10/20 INDICE		74 307 360,00
SG 29/10/21 INDICE	105 137 542,84	
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/06/2021 en EUR

	30/06/2021	30/06/2020
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		1 352,38
Produits sur actions et valeurs assimilées	2 007 276,75	
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	5 462,34	5 875,79
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	2 012 739,09	7 228,17
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	14 807,77	5 378,71
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	8 246,28	7 171,20
Autres charges financières		
TOTAL (2)	23 054,05	12 549,91
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 989 685,04	-5 321,74
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	885 479,99	671 395,78
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	1 104 205,05	-676 717,52
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-12 044,58	-29 905,50
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	1 092 160,47	-706 623,02

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments de type « actions et assimilées » négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évalués sur la base du dernier cours de clôture connu de leur marché principal.

Sources: Thomson Reuters/Six-Telekurs/Bloomberg.

Les actions non cotées, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur juste valeur.

La société de gestion retient le coût de l'investissement lui-même ou le prix d'un nouvel investissement significatif réalisé avec un tiers indépendant dans des conditions normales de marché, sauf en cas de dépréciation manifeste.

Les obligations et valeurs assimilées sont valorisées en mark-to-market, sur la base d'un prix de milieu de marché pour les fonds et au Bid pour les mandats. Les prix sont issus soit de Bloomberg à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct. La Société de gestion définit plusieurs sources de cours avec un degré de priorité afin de réduire les cas d'absence de cours remontés par le valorisateur, la source prioritaire étant le prix Bloomberg BGN. La liste des contributeurs retenus par ordre de priorité : BGN/CBBT

Les obligations non cotées, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur juste valeur. La société de gestion retient le coût de l'investissement lui-même ou le prix d'un nouvel investissement significatif réalisé avec un tiers indépendant dans des conditions normales de marché, sauf en cas de dépréciation manifeste. Cette évaluation s'appuie sur des données de marché observables, sur des contributions de contreparties voire sur des données à dire d'expert pour les placements privés sans aucune liquidité.

Les Titres de Créances Négociables

Les TCN souverains et les BTAN sont valorisées en Mark-to-Market, sur la base d'un prix de milieu de marché, issu de Bloomberg. La liste des contributeurs retenus: BGN/CBBT.

Pour les fonds monétaires valorisés en j, les titres sont valorisés sur la base d'un prix milieu de marché retenu à 12h30. La liste des contributeurs retenus par priorité est : CBBT/BGN.

Les autres titres de créances négociables (NECP, ECP, bons des institutions financières, BMTN, NMTN...) sont évalués à partir de courbes de taux ajustées de marges représentatives des risques émetteurs (spread) à date de valorisation.

Celles-ci sont déterminées à partir de données observables disponibles sur les plates-formes d'échanges électroniques (ECPX Bloomberg) ou via des courtiers.

Pour les TCN à taux fixe non cotés : le taux de rendement est déterminé par application d'une courbe de taux corrigé d'une marge représentative du risque émetteur pour la maturité du titre. Les courbes de taux utilisées sont des courbes indexées sur des taux du marché monétaires comme l'Eonia ou l'Euribor 3 mois et dépendent des caractéristiques du titre.

Pour les TCN à taux variables ou révisables non cotés, la valorisation se fait par application d'un spread représentatif du risque de l'émetteur pour la maturité concernée. Le spread se calcule par rapport au taux d'indexation du titre, en général EONIA ou EURIBOR 3 mois. Les spreads sont mis à jour quotidiennement à partir des informations en provenance des émetteurs ou des intermédiaires de marché (par exemple via ECPX).

Les parts ou actions d'OPC

Les OPC inscrits à l'actif du fonds sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue le jour du calcul de sa valeur liquidative.

Les Trackers (ETF, ETC,...)

Les trackers sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, au cours de clôture de la place principale. Source : Bloomberg/CACEIS.

Les instruments financiers à terme listés

Les opérations à terme fermes et conditionnelles listés sont valorisées au cours de compensation de la veille du jour de valorisation ou à défaut sur la base du dernier cours connu. Source : Bloomberg/CACEIS.

Les instruments financiers à terme négociés de gré à gré :

Le change à terme est valorisé au cours des devises au jour de l'évaluation en tenant compte de l'amortissement du report/déport, calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Autres instruments financiers à terme négociés de gré à gré : sont évalués à leur valeur de marché par recours à des modèles financiers calculée par le valorisateur ou les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la Société de gestion.

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire ajustés des intérêts courus. Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas pu être constaté ou lorsqu'un cours est estimé comme étant non représentatif de la valeur de marché sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de gestion ; les prix sont alors déterminés par la Société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres ou le cours ASSFI Six-Telekurs pour le fonds investis directement sur les actions de la zone Asie.

Présentation comptable du hors bilan

Les engagements à terme fermes sont évalués à leur valeur de marché.

Les engagements à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur échanges financiers sont enregistrés à la valeur nominale

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document d'informations clés pour l'investisseur.

Frais facturés au FCP – Part P	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (*)	Actif net	1,10% TTC maximum
Frais de gestion indirects (frais de gestion et commissions)		Néant (**)
Prestataire percevant des commissions de mouvement : - Dépositaire - Société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
		Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Frais facturés au FCP – Part I	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (*)	Actif net	0,70% TTC maximum
Frais de gestion indirects (frais de gestion et commissions)		Néant (**)
Prestataire percevant des commissions de mouvement : - Dépositaire - Société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
		Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Frais facturés au FCP – Part H	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (*)	Actif net	1,30% TTC maximum
Frais de gestion indirects (frais de gestion et commissions)		Néant (**)
Prestataire percevant des commissions de mouvement : - Dépositaire - Société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
		Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Frais facturés au FCP – Part GP	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (*)	Actif net	0,70 % TTC maximum
Frais de gestion indirects (frais de gestion et commissions)		Néant (**)
Prestataire percevant des commissions de mouvement : - Dépositaire - Société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
		Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

(*) Les frais de gestion financière et administratifs externes à la société de gestion sont détaillés dans la position AMF DOC-2011-05

(**) Compte tenu du fait que le FCP n'est pas investi à plus de 20% en actions ou parts d'OPCVM de droit français ou étranger ou de fonds d'investissement alternatifs, l'impact des frais et commissions indirects n'est pas pris en compte, dans le total des frais courants du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) ni dans le total des frais affiché, dans le prospectus.

Mode d'enregistrement des frais de transactions

Les entrées de portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition « frais exclus » et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

Ces frais s'entendent :

- des frais de gestion financière,
- des frais d'administration comptable,
- des frais de conservation,
- et des frais de distribution.

Procédure de choix des intermédiaires

Le référencement d'un nouvel intermédiaire et la mise en place d'une autorisation par type de marché Ou d'opération font l'objet d'un examen préalable approfondi de la qualité de l'intermédiaire.

Les facteurs pris en compte pour définir la qualité d'un intermédiaire sont notamment son actionnariat, la nature des opérations à traiter, le marché de la transaction, la qualité d'exécution de l'ordre, le coût de la transaction.

Le résultat est déterminé selon la méthode des intérêts encaissés

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts FEDERAL INDICIEL JAPON GP	Capitalisation et/ou distribution. Possibilité d'acompte(s) sur dividende.	Capitalisation et/ou distribution. Possibilité d'acompte(s) sur dividende.
Parts FEDERAL INDICIEL JAPON H	Capitalisation et/ou distribution. Possibilité d'acompte(s) sur dividende.	Capitalisation et/ou distribution. Possibilité d'acompte(s) sur dividende.
Parts FEDERAL INDICIEL JAPON I	Capitalisation et/ou distribution. Possibilité d'acompte(s) sur dividende.	Capitalisation et/ou distribution. Possibilité d'acompte(s) sur dividende.
Parts FEDERAL INDICIEL JAPON P	Capitalisation et/ou distribution. Possibilité d'acompte(s) sur dividende.	Capitalisation et/ou distribution. Possibilité d'acompte(s) sur dividende.

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/06/2021 en EUR

	30/06/2021	30/06/2020
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	72 940 663,45	65 626 321,74
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	31 750 530,41	19 658 179,74
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-13 179 090,66	-18 662 755,27
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	20 765 067,97	11 712 741,35
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-7 182 649,58	-11 689 874,24
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	43 603 290,45	60 494 542,37
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-52 231 007,38	-59 410 940,86
Frais de transactions	-147 861,57	-5 279,41
Différences de change	14 117,96	-80 571,22
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	11 650 144,96	3 016 726,62
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>15 477 064,63</i>	<i>3 826 919,67</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-3 826 919,67</i>	<i>-810 193,05</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-3 164 066,91	2 958 290,15
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-1 089 782,48</i>	<i>2 074 284,43</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-2 074 284,43</i>	<i>884 005,72</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 104 205,05	-676 717,52
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	105 923 344,15	72 940 663,45

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Autres	102 000 000,00	96,30
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	102 000 000,00	96,30
AUTRES OPÉRATIONS		
Autres	105 137 542,84	99,26
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	105 137 542,84	99,26

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							1 453 923,58	1,37
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							157,46	
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	1 453 923,58	1,37								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	157,46									
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 JPY		Devise 2 USD		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	88 060,61	0,08						
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	179 950,26	0,17						
Comptes financiers	151,80		5,66					
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/06/2021
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	88 060,61
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	177 692,12
	Coupons et dividendes en espèces	72 068,70
	Collatéraux	1 260 000,00
TOTAL DES CRÉANCES		1 597 821,43
DETTES		
	Vente à terme de devise	179 950,26
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	87 606,73
	Frais de gestion fixe	255 539,04
	Coupons et dividendes en espèces	72 068,70
	Collatéraux	210 000,00
	Autres dettes	308,34
TOTAL DES DETTES		805 473,07
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		792 348,36

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part FEDERAL INDICIEL JAPON GP		
Parts souscrites durant l'exercice	16 469,525	2 135 860,38
Parts rachetées durant l'exercice	-17 733,170	-2 347 770,96
Solde net des souscriptions/rachats	-1 263,645	-211 910,58
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	46 016,149	
Part FEDERAL INDICIEL JAPON H		
Parts souscrites durant l'exercice	1 791,993	257 996,56
Parts rachetées durant l'exercice	-1 741,231	-246 710,20
Solde net des souscriptions/rachats	50,762	11 286,36
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	636,631	
Part FEDERAL INDICIEL JAPON I		
Parts souscrites durant l'exercice	3,026	342 475,86
Parts rachetées durant l'exercice	-6,405	-874 086,56
Solde net des souscriptions/rachats	-3,379	-531 610,70
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	6,781	
Part FEDERAL INDICIEL JAPON P		
Parts souscrites durant l'exercice	104 252,036	29 014 197,61
Parts rachetées durant l'exercice	-35 741,898	-9 710 522,94
Solde net des souscriptions/rachats	68 510,138	19 303 674,67
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	354 372,259	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part FEDERAL INDICIEL JAPON GP Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part FEDERAL INDICIEL JAPON H Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part FEDERAL INDICIEL JAPON I Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part FEDERAL INDICIEL JAPON P Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/06/2021
Parts FEDERAL INDICIEL JAPON GP	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	40 268,06
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Frais de gestion variables	
Rétrocessions des frais de gestion	
Parts FEDERAL INDICIEL JAPON H	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 421,21
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de gestion variables	
Rétrocessions des frais de gestion	
Parts FEDERAL INDICIEL JAPON I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	9 678,04
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Frais de gestion variables	
Rétrocessions des frais de gestion	
Parts FEDERAL INDICIEL JAPON P	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	834 112,68
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables	
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/06/2021
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/06/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/06/2021
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			1 050 452,00
Instruments financiers à terme	FR0007045109	FEDERAL SUPPORT MONETAIR SI	1 050 452,00
Total des titres du groupe			1 050 452,00

3.10. Tableau d'affectation des sommes distribuables

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/06/2021	30/06/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	1 092 160,47	-706 623,02
Total	1 092 160,47	-706 623,02

	30/06/2021	30/06/2020
Parts FEDERAL INDICIEL JAPON GP		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	80 287,88	-36 943,38
Total	80 287,88	-36 943,38

	30/06/2021	30/06/2020
Parts FEDERAL INDICIEL JAPON H		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	768,38	-764,26
Total	768,38	-764,26

	30/06/2021	30/06/2020
Parts FEDERAL INDICIEL JAPON I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	11 856,23	-7 675,36
Total	11 856,23	-7 675,36

	30/06/2021	30/06/2020
Parts FEDERAL INDICIEL JAPON P		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	999 247,98	-661 240,02
Total	999 247,98	-661 240,02

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/06/2021	30/06/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	6 286 691,29	1 815 379,00
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	6 286 691,29	1 815 379,00

	30/06/2021	30/06/2020
Parts FEDERAL INDICIEL JAPON GP		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	365 783,34	130 828,58
Total	365 783,34	130 828,58

	30/06/2021	30/06/2020
Parts FEDERAL INDICIEL JAPON H		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	13 310,02	5 447,10
Total	13 310,02	5 447,10

	30/06/2021	30/06/2020
Parts FEDERAL INDICIEL JAPON I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	54 016,34	28 160,37
Total	54 016,34	28 160,37

	30/06/2021	30/06/2020
Parts FEDERAL INDICIEL JAPON P		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	5 853 581,59	1 650 942,95
Total	5 853 581,59	1 650 942,95

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/06/2017	29/06/2018	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021
Actif net Global en EUR	53 204 402,98	68 458 942,93	65 626 321,74	72 940 663,45	105 923 344,15
Parts FEDERAL INDICIEL JAPON GP en EUR					
Actif net		173 232,81	6 138 899,23	5 293 406,05	6 193 604,91
Nombre de titres		1 671,182	58 833,377	47 279,794	46 016,149
Valeur liquidative unitaire		103,66	104,34	111,95	134,59
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		5,59	-1,16	2,76	7,94
Capitalisation unitaire sur résultat		-0,46	-0,72	-0,78	1,74
Parts FEDERAL INDICIEL JAPON H en EUR					
Actif net		2 529 569,00	196 292,63	64 556,88	91 373,20
Nombre de titres		22 975,190	1 873,670	585,869	636,631
Valeur liquidative unitaire		110,10	104,76	110,18	143,52
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		3,06	-26,50	9,29	20,90
Capitalisation unitaire sur résultat		-1,07	-1,29	-1,30	1,20
Parts FEDERAL INDICIEL JAPON I en EUR					
Actif net	10 593 385,67		1 045,45	1 139 915,93	914 632,06
Nombre de titres	59,000		0,010	10,160	6,781
Valeur liquidative unitaire	179 548,91		104 545,00	112 196,44	134 881,58
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	72 055,98		-6 854,00	2 771,68	7 965,83
Capitalisation unitaire sur résultat	3 606,39		-437,00	-755,44	1 748,44

	30/06/2017	29/06/2018	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021
Parts FEDERAL INDICIEL JAPON P en EUR					
Actif net	42 611 017,31	65 756 141,12	59 290 084,43	66 442 784,59	98 723 733,98
Nombre de titres	222 202,936	303 677,136	272 833,046	285 862,121	354 372,259
Valeur liquidative unitaire	191,77	216,53	217,31	232,42	278,58
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	77,56	26,90	-2,40	5,77	16,51
Capitalisation unitaire sur résultat	3,29	-1,94	-2,15	-2,31	2,81

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ADIDAS NOM.	EUR	9 166	2 910 205,00	2,75
ALLIANZ SE-REG	EUR	12 583	2 677 662,40	2,53
BASF SE	EUR	40 332	2 695 387,56	2,55
BEIERSDORF AG	EUR	27 042	2 766 396,60	2,61
DEUTSCHE BANK AG	EUR	462 372	5 121 232,27	4,83
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	49 990	2 925 914,70	2,76
SAP SE	EUR	41 000	4 909 340,00	4,64
SIEMENS AG-REG	EUR	37 366	5 029 463,60	4,75
THYSSENKRUPP AG	EUR	254 851	2 247 785,82	2,12
TOTAL ALLEMAGNE			31 283 387,95	29,54
BELGIQUE				
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	44 243	2 720 944,50	2,57
TOTAL BELGIQUE			2 720 944,50	2,57
FINLANDE				
ELISA COMMUNICATION OXJ - A	EUR	55 561	2 792 495,86	2,64
NESTE OYJ	EUR	50 725	2 675 236,50	2,52
STORA ENSO AB EX ENSO OYJ	EUR	178 537	2 700 372,13	2,55
TOTAL FINLANDE			8 168 104,49	7,71
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	9 000	1 338 480,00	1,26
AIR LIQUIDE PRIME DE FIDELITE 2023	EUR	11 564	1 719 798,08	1,63
ATOS SE	EUR	1 839	96 473,94	0,10
AXA	EUR	190 251	4 121 787,92	3,89
BNP PARIBAS	EUR	80 987	4 338 473,59	4,10
BOUYGUES	EUR	92 034	2 882 504,88	2,73
CNP	EUR	139 976	1 989 058,96	1,88
CREDIT AGRICOLE	EUR	179 128	2 142 729,14	2,02
DANONE	EUR	31 000	1 842 640,00	1,74
ENGIE	EUR	180 551	2 088 252,87	1,97
ENGIE PRIME FIDELITE 2023	EUR	226 292	2 617 293,27	2,47
KERING	EUR	2 519	1 900 333,60	1,79
L OREAL PRIME FIDELITE 2023	EUR	5 490	2 104 042,50	1,98
ORANGE	EUR	170 564	1 631 103,53	1,54
SAINT-GOBAIN	EUR	37 805	2 137 494,70	2,01
SANOFI	EUR	17 233	1 522 190,89	1,43
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	12 475	1 684 873,50	1,59
SCOR SE	EUR	55 263	1 476 627,36	1,39
SOCIETE GENERALE SA	EUR	85 382	2 142 234,38	2,02
SUEZ SA	EUR	84 201	1 684 020,00	1,59
TOTALENERGIES SE	EUR	109 195	4 215 472,98	3,98
VALEO SA	EUR	53 548	1 423 841,32	1,35
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	61 765	1 568 831,00	1,48

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
VINCI (EX SGE)	EUR	15 893	1 438 793,29	1,36
TOTAL FRANCE			50 107 351,70	47,30
PAYS-BAS				
ASML HOLDING NV	EUR	10 641	6 277 125,90	5,93
ING GROEP NV	EUR	240 652	2 700 115,44	2,55
ROYAL PHILIPS	EUR	58 693	2 459 530,17	2,32
TOTAL PAYS-BAS			11 436 771,51	10,80
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			103 716 560,15	97,92
TOTAL Actions et valeurs assimilées			103 716 560,15	97,92
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
FEDERAL SUPPORT MONETAIR SI	EUR	100	1 050 452,00	0,99
TOTAL FRANCE			1 050 452,00	0,99
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			1 050 452,00	0,99
TOTAL Organismes de placement collectif			1 050 452,00	0,99
Instrument financier à terme				
Autres instruments financiers à terme				
Autres swaps				
BNPP 31/07/23 PANIER	EUR	58 000 000	-1 650 216,00	-1,56
JPM 02/08/27 PANIER	EUR	44 000 000	-117 480,00	-0,11
SG 29/10/21 INDICE	EUR	105 137 542,84	677 913,52	0,64
TOTAL Autres swaps			-1 089 782,48	-1,03
TOTAL Autres instruments financiers à terme			-1 089 782,48	-1,03
TOTAL Instrument financier à terme			-1 089 782,48	-1,03
Créances			1 597 821,43	1,51
Dettes			-805 473,07	-0,76
Comptes financiers			1 453 766,12	1,37
Actif net			105 923 344,15	100,00

Parts FEDERAL INDICIEL JAPON I	EUR	6,781	134 881,58	
Parts FEDERAL INDICIEL JAPON GP	EUR	46 016,149	134,59	
Parts FEDERAL INDICIEL JAPON P	EUR	354 372,259	278,58	
Parts FEDERAL INDICIEL JAPON H	EUR	636,631	143,52	